

Recours au Règlement

CONTRE

Députés

Dingwall
Kilgour (Edmonton Southeast)
Murphy—5Grey (Beaver River)
Lapierre

• (1540)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je tiens à bien faire comprendre à la Chambre que les députés de mon parti n'ont pas voté. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: . . . parce qu'ils veulent exprimer le complet dégoût que leur inspirent le ministre des Communications et le premier ministre non seulement à cause de la teneur du projet de loi C-40, mais à cause des compressions budgétaires massives imposées à Radio-Canada. C'est absolument révoltant.

M. Murphy: Monsieur le Président, le gouvernement méprise le Parlement, c'est évident. Il a. . .

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce un rappel au Règlement?

M. Murphy: Oui, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député n'a pas le droit de commenter le vote, mais si le rappel au Règlement porte sur autre chose, je serais prêt à l'entendre.

M. Murphy: Monsieur le Président, la question que le Nouveau Parti démocratique vous demande de trancher est la suivante: À quoi servent les débats parlementaires si le gouvernement. . .

Des voix: Règlement!

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais entendre le rappel au Règlement du député de Churchill.

M. Murphy: Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement pour la raison suivante: la raison d'être du Parlement est claire. Nous sommes ici pour voter des projets de loi.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais entendre le rappel au Règlement, s'il vous plaît.

M. Murphy: Monsieur le Président, le débat et le vote ne servent plus à rien, en pratique. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Murphy: . . . si le gouvernement annonce délibérément ses coupes immédiates dans Radio-Canada dans tout le pays alors qu'il n'y a plus de possibilité de débat.

M. Langdon: C'est absolument vrai.

M. Murphy: Après s'être évertués, lundi et mardi soir, à débattre la Loi sur la radiodiffusion, notre parti et le Parti libéral se sont rendu compte, quand toute possibilité de poursuivre le débat a été épuisée, que la hache tombait le lendemain matin.

Cette mesure touchait de nombreuses localités que représentent les députés. Il n'ont pas eu la chance de parler de ce projet de loi quand le gouvernement a annoncé ces coupes.

Le gouvernement empêche délibérément le Parlement de faire son travail. C'est inacceptable. Il y a matière à bien plus qu'un rappel au Règlement. C'est l'essence même du Parlement qui est en jeu et la raison pour laquelle il est important que le gouvernement respecte le Parlement.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a peut-être raison de se plaindre, mais c'est un débat. La parole est au député d'Ottawa—Vanier.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (B)

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une question très importante. Le 23 novembre 1990, le Budget des dépenses supplémentaire (B) a été présenté à la Chambre. Aux termes du Règlement, le budget supplémentaire doit être renvoyé aux comités de la Chambre, dès sa présentation, afin qu'ils puissent l'étudier.

Des crédits budgétaires totalisant 1 841 442 306 \$ doivent être votés dans le Budget des dépenses. Conformément au Règlement, ce vote doit se tenir lundi prochain, 10 décembre, dernier jour désigné de la période en cours.